

HÔTEL



Propriétaire:
G. Giarodon-Tonnelli

Restaurant TRANSALPIN

Martigny-Croix

NOS 5 FONDUES: de la mer - scampis - bacchus
Restauration française et italienne
Salle pour banquets
Ouvert tous les jours
Restauration chaude de 11 h. 30 à 23 h. 30
Pour réservation: tél. (026) 2 16 68 - Places de parc

COMBUSTIBLES - CARBURANTS
HUILE DE CHAUFFAGE
BENZINE - DIESEL



Dépôt pétrolier - Châteauneuf
Tél. (027) 35 11 01

CONFEDERE

MARTIGNY ET SA REGION
JOURNAL D'OPINION DU VALAIS ROMAND

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
Rédaction-Administration: 11, rue du Grand-Verger (1^{er} étage), 1920 Martigny
Case postale 407 - CCP 19-58 - ☎ (026) 2 65 76
Publicité: ofa Orell Fussli SA, 40, av. de la Gare, 1920 Martigny, ☎ (026) 2 56 27 - Fax 2 15 17
Impression: Cassaz-Montfort SA, 1920 Martigny, ☎ (026) 2 21 19 - Fax 2 92 97

J.A. MARTIGNY Fr. 1.— 128^e année - Bi-hebdomadaire - Fr. 1.—

EDITO

par **Adolphe Ribordy**

La grande bataille de l'automne 1988

Ce titre va impérativement rappeler à la plupart des lecteurs les élections communales qui auront lieu le 4 décembre 1988.

Et pourtant, ces élections si elles sont importantes le sont moins qu'une initiative qui viendra en votation le même jour.

Cette initiative populaire intitulée «ville-campagne» a comme objectif la lutte contre la spéculation foncière.

On notera pour la grande Histoire qu'elle sera accompagnée de deux autres initiatives, l'une sur la réduction de la durée du travail, l'autre sur l'immigration.

On constatera donc que les Valaisans en particulier devront à la fois élire les responsables communaux et faire presque un choix de société: moins d'étrangers, moins de travail et limitation du droit de propriété.

Si ces trois initiatives venaient à passer, le visage de la Suisse en serait bouleversé plus sûrement que par l'élection de tel ou tel conseiller communal.

Il sera intéressant, en outre, de voir combien de candidats feront campagne pour ou contre ces sujets délicats entre tous.

Mais revenons à la première initiative qui porte un coup décisif à la notion de propriété.

Ce texte veut modifier l'article 22 de la Constitution fédérale. Il est d'abord affirmé que la propriété est garantie. Cela est une bonne chose. Mais quelle propriété?

L'alinéa 2 dit: «Des immeubles ne peuvent être acquis que pour un usage personnel dont le besoin doit être prouvé ou en vue de l'aménagement de logements à des prix avantageux. L'acquisition d'immeubles en vue de placer des capitaux ou d'aliéner les bâtiments à court terme est interdite. Tout changement de propriétaire doit être signalé officiellement».

Cela peut vous paraître rébarbatif à première vue. En fait, il s'agit de démontrer la preuve du besoin. Donc si vous voulez acquérir un terrain alors que vous possédez déjà un logement, par exemple, cela vous sera interdit à

moins que vous y construisiez quelque chose et encore.

L'achat d'une parcelle pour permettre à un membre de votre famille d'y édifier plus tard son logement, nenni.

Quant au placement d'argent, il ne faut plus y compter, on se demande comment vont faire les caisses de retraite.

Bien sûr, au fur et à mesure que l'échéance avancera, les initiateurs ne manqueront pas de préciser leurs intentions. Mais le fait est que toute acquisition d'immeubles à d'autres fins que personnelles est exclue.

Essayons de rentrer dans le raisonnement des initiateurs.

Ils veulent par ce biais lutter contre la spéculation foncière. Le but est louable. On sait que la terre n'est pas extensible.

On peut donc imaginer qu'à Genève, Zurich et dans d'autres villes suisses une telle initiative pourrait avoir comme effet de diriger les spéculateurs vers d'autres biens.

A Genève où seulement 10% de la population est propriétaire, où le logement est rare et le terrain très cher, une telle mesure pourrait être un moindre mal.

Mais en Valais, 50% des citoyens de ce canton sont propriétaires de leur logement, on prétend même que 70% des Valaisans sont propriétaires à un titre ou à un autre.

Une telle mesure, parce qu'elle devra s'appliquer sur le plan suisse sans tenir compte de situation particulière, pénalisera plus d'un Valaisan.

Et puis, ne peut-on pas imaginer que si l'acquisition est interdite, désormais, les gros possédants de terres et d'immeubles des villes suisses bénéficient de privilèges qu'ils pourront faire valoir sous forme d'autres droits: superficie, location, etc.

Verra-t-on naître sous l'auspice de cette initiative une nouvelle race: les propriétaires fonciers éternels?

Nous reviendrons sur ce texte et ces votations plus que décisives.

L'avant-projet de loi sur les bourgeoisies est en circulation auprès des organes et collectivités intéressés de près par son élaboration.

On se souvient que le peuple avait adopté la loi sur le régime communal du 13 novembre 1980 en sachant qu'elle contenait un assez grand nombre de dispositions s'appliquant par analogie aux collectivités bourgeoises, en attendant la législation qui est à ce jour en consultation, à la veille d'affronter les débats du Grand Conseil.

D'ailleurs, la loi sur le régime communal (LCR) demeurera applicable au régime bourgeoisial notamment

EN DIRECT AVEC

Jean Vogt

soutiennent dans la mesure de leurs moyens les œuvres d'intérêt général, économique, social, culturel et touristique.

Il est prévu que les bourgeoisies accordent les prestations «en nature» (terrains, matériaux) définies dans la législation sur les routes et les cours d'eau, ainsi que les chemins de piétons et de randonnée pédestre.

Dorénavant, les bourgeoisies

sairement concordantes. L'expérience le prouve.

Le projet dispose que, sauf convention contraire, les bâtiments bourgeoisiaux affectés aux services administratifs ou aux écoles — et qui sont nécessaires à la commune municipale — conservent cette affectation s'ils ne sont pas indispensables à l'administration bourgeoise. Les deux communes se partageront les frais d'entretien et de rénovation proportionnellement à leur part de jouissance.

LA LOI SUR LES BOURGEOISIES

par ses dispositions sur l'autonomie, l'assemblée des bourgeois, les convocations et délibérations du conseil, les compétences du président, les droits politiques des citoyens, les principes d'administration, la fusion et la scission des bourgeoisies, leur relation avec la commune municipale, la surveillance de l'Etat, les voies de recours contre les décisions du conseil bourgeoisial. Sont également réservées les normes de la loi sur la procédure et la juridiction administratives de 1976 et de la loi sur les élections et votations de 1972.

La loi sur les bourgeoisies se borne donc à fixer les principes de gestion et de jouissance des biens bourgeoisiaux et à compléter la loi sur le régime communal. Elle fait également référence à diverses lois spéciales définissant les droits et devoirs des bourgeoisies.

Sans entrer dans les détails, on constate que le projet attribue aux bourgeoisies la tâche de conférer le droit de bourgeoisie et la bourgeoisie d'honneur, d'assumer la gestion du patrimoine bourgeoisial en assurant l'entretien et l'exploitation des propriétés bourgeoisiales.

Les bourgeoisies encouragent et

pourront conserver la totalité des taxes d'agrégation de nouveaux bourgeois, sans en rétrocéder la moitié aux municipalités.

Le conseil bourgeoisial délibère, avec pouvoir de décision, sur le nom et les armoiries, l'admission de nouveaux bourgeois, l'octroi de la bourgeoisie d'honneur, et sur d'autres affaires qui lui sont attribuées par la loi sur le régime communal, la législation spéciale ou par le règlement bourgeoisial appelé à devenir un instrument de gestion très important.

Le projet contient également un article visant les conflits d'intérêts entre communes municipale et bourgeoise, lorsqu'elles sont administrées par le même conseil. En cas de différend, le conseil ne pourra prononcer une décision engageant la bourgeoisie qu'avec l'assentiment d'une commission composée de bourgeois. Si le désaccord devait subsister, il serait soumis à l'assemblée bourgeoise qui trancherait. L'équité, nous semblait-il, et la légalité exigeraient une procédure mieux définie pour éviter les affrontements entre les deux collectivités dont les intérêts et surtout les vues sur l'avenir ne sont pas néces-

Le règlement bourgeoisial pourra prévoir la fourniture gratuite de bois de construction ou de chauffage et la remise en jouissance de terrains bourgeoisiaux.

Une somme d'argent ne pourra être allouée que pour des raisons sociales ou d'intérêt général, et à condition que les bénéfices comptables de la bourgeoisie le permettent.

Bien entendu, le projet règle l'octroi du droit de bourgeoisie et de bourgeoisie d'honneur, ainsi que la taxe d'agrégation, sous réserve de recours au Conseil d'Etat. En résumé, le règlement bourgeoisial fixera plus en détail les règles relatives à l'administration, à l'exploitation et à la jouissance des biens bourgeoisiaux, aux taxes d'agrégation et à la bourgeoisie d'honneur.

Seront abrogés toute une série de textes législatifs datant pour la plupart du siècle passé.

Avec raison, les auteurs du projet ont voulu établir une loi cadre dont la souplesse apparaîtra au travers du règlement bourgeoisial, pour tenir compte des différences notoirement existant entre les diverses collectivités bourgeoisiales du canton.

C'est à l'usage que l'on appréciera l'utilité de la nouvelle loi, si elle est adoptée par le Grand Conseil et par le peuple.

POINT DE MIRE

Gorbatchev: farce ou réalité

Que penser de Gorbatchev et de ses œuvres?

Tous les journaux font état des modifications proposées dans l'organisation du régime soviétique. On note un nouveau style de gouvernement. Certaines ouvertures sont réelles. Les droits de l'homme sont un peu mieux respectés.

Existe-t-il une lutte réelle entre conservateurs et progressistes? Depuis longtemps, à chaque changement de dirigeant soviétique, la presse occidentale monte un psychodrame dans lequel les bons progressistes seraient en proie aux méchants passésistes. Et pourtant cette fois il semble bien qu'il se passe quelque chose de neuf.

Va-t-on vers une évolution politique qui aboutirait un jour au pluralisme, à la reconnaissance de l'existence de minorités politiques, sociales, ethniques, religieuses? Toutes ces questions ne trouvent pas de réponse définitive. On en est réduit à des hypothèses.

Les thèses extrêmes sont sans doute fausses. Il est probable que Gorbatchev est un rénovateur réel et convaincu. Il est certain par contre qu'il n'envisage pour rien au monde l'abandon du monopole communiste.

Dans le livre qu'il a écrit sur ses projets politiques, Gorbatchev ne cache pas qu'il croit au communisme et qu'il est convaincu de sa vali-

dité universelle. Néanmoins, Gorbatchev, comme Andropov avant lui, est issu d'un des piliers du régime, du KGB. Cette police secrète a une sinistre réputation chez nous. Cette renommée est sans doute justifiée. Le KGB n'est cependant pas un re-

père exclusif de brutes ou de policiers sanguinaires. Il compte dans ses rangs des personnes de haut niveau culturel et intellectuel. C'est le KGB qui connaît le mieux, de par la nature de sa mission, la situation

suite en page 8

SOMMAIRE

Sembrancher: un jumelage français en perspective	2
Décès de Mme Yvette Moret, conseillère municipale de Bourg-Saint-Pierre	3
SD du val Ferret: cabale contre M. Maurice Copt	3
Dossier: importation illégale de fruits et légumes réaction des radicaux de Martigny	4
Sion-Forum: A qui profite le schisme? par Pascal Varone	5
Sports: programme de préparation du FC Fully	6
Patrice Schuler sous la loupe	7
La presse internationale à la FPG	8

FONDATION PIERRE GIANADDA

La presse internationale en Octodure



On disserte avec les journalistes de la presse internationale, de g. à dr., la secrétaire de M. Gianadda, Mme Odile Péard de «L'Express», Paris, MM. Jacques-Louis Ribordy, préfet de Martigny, René Viau de la «Presse», quotidien de Montréal et journaliste à Radio-Canada.

MARTIGNY REGION

SD DU VAL FERRET Détestable cabale contre le président Maurice Copt

LA FOULY. (ry) — Vendredi se tenait à La Fouly l'assemblée de la SD du val Ferret. Elle connut une surprise de taille par l'éviction du président en charge, M. Maurice Copt.

Pourtant, l'exercice écoulé démontrait de bons résultats tant au niveau financier, un bénéfice de quelque 1000 francs, que par l'animation notamment l'organisation de la Trialpine. Par ailleurs, les nuitées sont en augmentation de près de 4%, ainsi que le nombre de membres de la SD.

Ce n'est donc pas sur sa gestion qu'a été jugé le comité sortant et son président M. Maurice Copt.

Pourtant au moment du renouvellement du comité, emmenée par le président d'Orsières, M. Jean-Marcel Darbellay, René Berthod, sous-préfet, Luc Rausis, Jo Pouget, l'assemblée s'en prenait violemment à un membre du comité, M. Ha-

rold Baumeler, coupable d'avoir alerté la presse lors des inondations d'août 1987 et partant au président Copt coupable de n'avoir sanctionné ce membre.

Le vote à bulletin secret permettait d'élire huit membres au comité et voyait le président Maurice Copt et Mme Angèle Joris échouer.

Sur quoi le président sortant quittait la salle tandis que des interventions étrangères à la station tentaient de ramener le calme.

Une page négative de plus dans l'histoire brouillée de la station du val Ferret.

Aux agriculteurs ayant un intérêt pour la production fourragère

Un essai de fumure avec utilisation différée a été mis en place en 1984 à la Rosière sur la commune d'Orsières.

Les porteurs de celui-ci sont:
— Office cantonal pour la culture des champs, Châteauneuf
— Station cantonale de vulgarisation agricole, Châteauneuf
— Potasse SA, Berne.

Après quatre années d'expérience, les porteurs se font un plaisir de vous inviter à une journée «porte ouverte» le vendredi 22 juillet 1988. Visites de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Nous espérons que toutes les personnes portant un intérêt aux problèmes de la fumure et de l'utilisation de nos herbages se déplaceront à la Rosière pour constater les effets de ces quatre années d'essais.

Le verre de l'amitié sera offert, ce qui permettra un partage fructueux entre agriculteurs et responsables.

GRUPE THÉÂTRAL «LE MOULIN» Un jubilé bien fêté

SARREYER. — Du spectacle de François Silvant au «one man show» du fantaisiste Silac en passant par la prestation du Cabaret «Bas noir et Carré blanc», tout a concouru, samedi et dimanche, à la réussite du 50^e anniversaire du groupe théâtral «Le Moulin», à Sarreyer. Les organisateurs avaient également mis sur pied une grande manifestation populaire dimanche dans les rues du village où le public s'était rendu en nombre.

Une date à marquer d'une pierre blanche donc pour le groupe «Le Moulin»!

L'aveuglement

Les événements survenus lors de la dernière assemblée de la SD du val Ferret sont une page supplémentaire dans les conflits personnels et les polémiques qui agitent La Fouly depuis plusieurs années.

Au lieu d'en voir la cause, les protagonistes s'en prennent aux effets et aux personnes.

En toile de fond, une station qui se développe et où certains, mus par le seul profit, voudraient exclure d'autres et s'approprier en quelque sorte mérites et profit.

L'exemple de La Fouly n'étant pas unique — plus d'une station valaisanne a connu semblable phénomène — il faut espérer que le bon sens l'emporte enfin. Mais l'exemple de cette assemblée houleuse démontre un certain aveuglement notamment de la part des autorités, de voir uniquement les effets d'une tension alors que la cause réside dans les maladroites administratives.

La presse ne crée pas l'événement, elle le commente, l'amplifie mais le malaise si malaisé il y a, est préexistant.

Il faut donc chercher ailleurs l'origine de cette cabale contre l'ancien président du Grand Conseil.

Une bien vilaine histoire. (ry)

MUSÉE DU GRAND-SAINT-BERNARD Ouverture de l'expo d'été



Artiste et écrivain, Samivel est un amoureux de la montagne qui a d'ailleurs inspiré une bonne partie de son œuvre. Ses dessins ont fait l'objet de nombreuses publications, des dessins que le public peut découvrir au Musée du Grand-Saint-Bernard. Cette intéressante présentation est visible jusqu'au 2 octobre.

Cet été dans l'Entremont

SEMBRANCHER
Du 16 juillet au 7 août: exposition «Art et Artisanat»; 1^{er} août: fête nationale avec allocution de M. Clément Métroz; 7 août: production du Brass Band Hertforshire à 11 heures; 28 août: course pédestre et marche des ha-meaux.

LIDDES
Du 2 juillet au 7 août: expo «Art et Artisanat» à l'étable de la cure; 16 juillet: concert par l'Union instrumentale sur la place de Liddes; du 8 au 10 juillet: tournoi populaire du FC Liddes; 23 juillet: promenade accompagnée (bâtisses anciennes); 1^{er} août: fête nationale avec productions de La Fraternité et allocution de M. Gérard Darbellay; 13 août: concert par La Fraternité sur la place de Liddes; du 13 août au

10 septembre: expo de peintures à l'étable de la cure.

BOURG-SAINT-PIERRE
30 juillet: marche pédestre; 1^{er} août: fête nationale avec l'Union instrumentale de Liddes; 7 août: concert de gala à 20 h. 30 à la salle de gym par le Brass Band Hertforshire; 13 août: marche pédestre; 15 août: cross du Vélain; 20 août: concours de fleurs à la salle de gym.

ORSIÈRES
Du 9 juillet au 15 août: 5^e expo «Art et Artisanat»; du 2 juillet au 25 août: expo au Musée des traditions de Praz-de-Fort; 23 juillet et 9 août: jours de marché à Orsières, sur la place centrale; 1^{er} août: fête nationale avec la fanfare L'Edelweiss et discours de M.

Pierre Moren; 5 août: productions d'un groupe du FIFO; 11 août: Quatuor de Charrat à l'église.

VAL FERRET - LA FOULY
31 juillet: fête de La Fouly; 1^{er} août: fête nationale avec L'Echo d'Orny et discours de Monique Paccolat; 5 août: productions d'un groupe du FIFO.

CHAMPEX
15 juillet: tournoi de tennis; 29 juillet: productions des Bouetsedons; 1^{er} août: fête nationale et illumination du lac; 6 et 7 août: challenge de mini-voiliers; du 8 au 13 août: régates de mini-voiliers; du 22 au 26 août: Maratour du Mont-Blanc populaire; 27 et 28 août: Maratour du Mont-Blanc élite; 4 septembre: concours de pêche.

FÉLICITE...

Firmin et Jeanne Jacquier, de Vernayaz, pour leurs 50 ans de mariage, entourés de leurs enfants et petits-enfants, marquant également leur établissement en Valais en 1938 venant de Fribourg.

M. Alain Giroud, de Salvan, qui vient de réussir son examen fédéral de maîtrise de menuisier et d'ébéniste, à Fribourg.

VAN-D'EN-HAUT Journée de détente réussie

Chacun a encore en mémoire la brillante prestation des communes de Trient, Finhaut, Salvan et Vernayaz lors de la 28^e Foire du Valais * Martigny. Pour remercier toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de cette présence, une journée de détente a été mise sur pied dimanche sur le plateau de Van-d'en-Haut. A l'issue de l'office divin, les participants ont partagé l'apéritif avant de déguster une succulente raclette.

Un terrain de sport à Bruson

Un groupe emmené par M. Gaston Barben travaille sur un projet de place de sport dans la région des Mayens-de-Bruson, plus précisément sur les anciens emplacements de l'alpage de Moay.

But de l'opération: permettre durant l'été de pratiquer divers sports aux estivants.

Le coût estimé à Fr. 300 000.— nécessite bien sûr un soutien communal.

L'affaire en en bonne voie dans la mesure où les autorités saisies se sont montrées favorables au projet. Une affaire à suivre.

La Cagnotte «La Bourdillone» de l'Hôtel du Crêt

a le pénible devoir de faire part du décès de

**Madame
Yvette MORET**

membre du comité

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

Le Parti radical de Bourg-Saint-Pierre

a le regret de faire part du décès de

**Madame
Yvette MORET**

conseillère communale
et maman de Claudine Frossard, membre du comité

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

L'Administration communale et bourgeoise de Bourg-Saint-Pierre

a le profond regret de faire part du décès de

**Madame
Yvette MORET**

conseillère

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉOLUTION DU GRAND CONSEIL VALAISAN AU CONSEIL FÉDÉRAL PROPOSÉE PAR LE GROUPE RADICAL DU DISTRICT DE MARTIGNY PAR JEAN PHILIPPOZ

Importations illégales de fruits et légumes étrangers

Une fois de plus, l'agriculture suisse, et valaisanne en particulier, a été victime des effets préjudiciables d'importations massives, effectuées au mépris de la loi et au seul profit d'importateurs peu scrupuleux.

Placées devant de tels événements, nos autorités nous donnent à chaque fois un sentiment d'impuissance corroborée par des raisonnements tels que: le mal est fait, il est trop tard pour rectifier le tir ou encore il faudra prendre les mesures pour empêcher le renouvellement de tels abus. Parfois des amendes sont prononcées, amendes sans commune mesure avec les gains réalisés.

Les exagérations dans l'importation de produits agricoles étrangers semblent obéir à un phénomène se renouvelant sans arrêt dans un ordre immuable: trois à quatre ans d'acalmie, le temps de se faire oublier, et une année d'excès hautement profitables aux importateurs, caractérisée par des graves atteintes portées à la législation en la matière, particulièrement au système des trois phases. Ou bien l'on a affaire à des importateurs malhonnêtes ou encore, et ce serait plus grave, les autorités chargées d'appliquer la loi ne font pas leur travail. Je m'explique mal comment de telles pratiques peuvent se perpétuer, cycliquement, chaque trois ou quatre ans, sans aboutir à une solution autre que celle qui consiste à mettre en péril notre agriculture.

Cette dernière, conseillée par des organisations professionnelles hautement qualifiées et par l'autorité cantonale attentive, met aujourd'hui sur le marché des produits de haute qualité. Nos commerçants ont investi des sommes importantes pour conserver, préparer, conditionner la production et satisfaire ainsi aux exigences du marché. Producteurs et expéditeurs s'unissent sous l'égide de l'UVVFL, pour équilibrer la production, soit par un échelonnement des cueillettes, soit en mettant sur pied des actions visant à la stabilisation du marché et au maintien des prix. L'OPAV, financée par le prélèvement de redevances auprès de la production comme auprès des expéditeurs, entreprend des campagnes de promotion de nos fruits et légumes. L'UVVFL travaille d'arrache-pied, entreprend les démarches utiles à l'écoulement des récoltes. Toutes mesures propres à maintenir un prix à la production satisfaisant. Les paysans, les expéditeurs valaisans, les organisations faitières remplissent donc leur contrat.

Mais, il y a un mais, comme l'écrivait M. Gérald Bianco, président de

la FVPFL dans le dernier numéro de la «Terre Valaisanne», je cite: «Toute la bonne volonté des producteurs et du commerce expéditeur peut être réduite à néant si l'on ne respecte pas la deuxième règle, celle de la réglementation des importations».

Cette réglementation repose sur le système des trois phases dont il est bon de rappeler le fonctionnement:

Pendant la première phase aucune production indigène n'étant offerte aux distributeurs, les frontières sont entièrement ouvertes, donc importations libres.

Pendant la deuxième phase: la production suisse offre une petite quantité de marchandise toutefois insuffisante à l'approvisionnement du marché. Des contingents destinés à compléter l'offre sont octroyés. Donc, importations contingentes.



M. Philippoz auteur de la résolution sur les importations illégales de fruits et légumes.

La troisième phase correspond à une production indigène couvrant les besoins du pays. Donc importations interdites.

À l'heure des grands entrepôts frigorifiques, cette réglementation est heureusement complétée par un paragraphe stipulant qu'en aucun cas des stocks de marchandises étrangères ne peuvent être accumulés s'ils peuvent gêner la vente de produits indigènes.

Le Valais a déjà subi de nombreuses entorses à cette réglementation. Cette année nous avons à faire face à des importations abusives pour ne pas dire illégales de produits agricoles étrangers. MM. les conseillers aux Etats valaisans l'ont bien compris, intervenant fort à propos à Berne les 22 et 23 juin dernier. De son côté, le groupe radical du district de Martigny, réuni à Isérables le 21 juin, a décidé de déposer un pro-

jet de résolution à adresser par le Grand Conseil au Conseil fédéral dans le but d'obtenir une réaction immédiate et efficace des autorités fédérales. Les importateurs ne doivent plus ignorer superbement la réglementation du système des trois phases et faire fi de la jurisprudence du TF des 5 mai 1978 et 22 février 1981 qui stipule que: «L'interdiction de disposer de stocks de marchandise pouvant être destinée à approvisionner le marché lors d'une phase ultérieure doit être observée par toutes les maisons auxquelles le droit d'importer a été accordé».

Ils doivent également tenir compte de l'art. 25 de l'ordonnance générale sur l'agriculture qui précise que la marchandise importée en première phase doit être retirée du marché si elle perturbe l'écoulement des produits indigènes.

Or, et malgré les protections inscrites dans la loi, cette année, la production valaisanne de carottes de printemps s'est vendue avec peine par suite de l'importation massive, à titre spéculatif, de carottes étrangères.

Le prix de Fr. 1.30 le kg départ Valais n'a pratiquement jamais été obtenu, au moment où je vous parle les livraisons s'effectuent en dessous de 60 centimes le kg. Plus grave encore, cette montagne de carottes importées aura des répercussions défavorables, voire irréparables sur l'écoulement des carottes de garde qui seront cueillies cet automne.

Le 30 mai, l'UVVFL demandait la date d'entrée en 2^e phase sans délai eu égard à l'avancement de la production valaisanne. Cette 2^e phase n'a été décrétée par Berne que le 7 juin, le temps d'ajouter encore 769 500 kg d'importation aux 3 074 000 kg entrés en Suisse du 14 au 30 mai. Inutile de préciser qu'un tel laxisme au niveau fédéral est hautement préjudiciable à notre économie agricole. Le marché de la carotte valaisanne 1988 est pourri, il faudra bien compenser les pertes subies.

Le scandale

En 1987 (14 jours) du 15 au 28 juin, le Valais a expédié 1060 tonnes.
En 1988 (14 jours) du 7 au 20 juin, le Valais a expédié 515 tonnes.
Importation en 1987 du 10 au 30 juin: 1100 tonnes.
Importation en 1988 du 14 mai au 6 juin: 3843 tonnes.
Sans commentaires!

S'agissant de fraises, il y eut importation exagérée en deuxième phase, assortie il est vrai d'une promesse faite par les importateurs d'honorer l'offre de fraises indigènes en début de récolte. Cette promesse n'a pas été tenue. Le 26 mai l'on importait en 2^e phase 192 329 kg de fraises; le Valais a produit le même jour 25 000 kg dont 2000 kg n'ont pas trouvé preneur. L'ensemble des importateurs suisses ne tiennent donc pas leur parole pour une quantité dérisoire par comparaison avec les tonnes importées. Ils se sont montrés pour le moins ridicules eux qui avaient tout loisir de se délivrer un certificat d'honnêteté à bon marché.

Du 29 au 31 mai, le Valais a produit 184 000 kg dont 43 500 kg d'inventus. Les 786 706 kg importés du 24 au 27 mai ont pesé lourd dans la balance! Conséquence: les prix départ Valais ont passé de Fr. 6.30 le kg le 25 mai à Fr. 4.70 le 12 juin.

En outre, la commercialisation des premières tomates valaisannes est déjà confrontée aux effets d'un contingent d'importation de 600 tonnes par trop généreux.

La production, les expéditeurs, l'UVVFL jouent le jeu. Leurs efforts sont toutefois annihilés par l'attitude de mépris des importateurs et le laxisme de l'autorité fédérale. Cela ne peut pas continuer, au risque de décourager nos professionnels de la branche, qui dans son effort de promotion de la qualité et de régulation des récoltes, qui dans sa volonté d'investir pour conserver, conditionner, promouvoir nos produits sur tous les marchés.

Au moment où notre agriculture doit préparer son adaptation au grand marché européen par la recherche de moyens propres à atténuer l'isolement agricole de la Suisse.

Au moment où l'on envisage la généralisation de la production inté-

DOSSIER

grée aspirant à long terme à des récoltes équilibrées, de bonne qualité et faisant appel à la lutte biologique contre les parasites, certains spéculateurs persistent à vouloir faire de la Suisse la poubelle de la production agricole européenne. La résolution que nous vous proposons d'adresser au Conseil fédéral devrait inciter l'autorité fédérale à prendre toutes les mesures utiles à ne pas décourager les investissements, à ne pas saper la confiance, à ne pas démolir tous ceux, agriculteurs, expéditeurs, organisations faitières qui ne ménagent pas leurs efforts pour s'adapter aux conditions nouvelles auxquelles le secteur agricole aura à faire face dans un proche avenir.

Aujourd'hui les importateurs, y compris les gros distributeurs qui mettent volontiers en évidence leur part à l'écoulement de la production valaisanne, ont manqué d'honnêteté. Certes, lorsque l'étranger pratique des prix de dumping, des prix bas, la tentation est grande de tricher. L'appât du gain, le seul appât du gain n'autorise personne à ne pas, à ne plus respecter la loi. C'est pourquoi nous demandons aussi à l'autorité fédérale de punir sévèrement les responsables d'importa-

tions illégales. Suggérons aussi des remèdes: La loi sur l'agriculture serait mieux respectée

- si l'autorité chargée de faire respecter la loi intervenait rapidement pour donner les directives au lieu de laisser la situation se détériorer au préjudice de l'agriculture suisse,
- si les efforts, les démarches de nos organisations professionnelles étaient prises en considération en temps voulu,
- si tous les intéressés, production comprise, étaient consultés avant d'accorder un contingent d'importation,
- si les importateurs devaient déclarer leurs stocks le premier jour de la deuxième phase.

Pour terminer je dirai, avec l'éditorialiste de «Terre Valaisanne», M. Eric Masserey, directeur de l'UVVFL: «Nous exigeons et, c'est notre droit, que la loi soit appliquée de façon à ce que notre production soit prise en charge régulièrement en phase d'importation contingente. Nous n'acceptons pas la concurrence déloyale du produit étranger du même genre».

Je pense enfin que le respect de l'autorité passe aussi par le respect de la loi.



Des règles constamment violées par les importateurs. Quelle est la part de laisser-faire des autorités? Pourtant les fruits indigènes sont beaux.

Résolutions en nombre

Le Grand Conseil a terminé ses travaux vendredi. Retenons des dernières journées des résolutions à l'adresse des autorités fédérales concernant une liaison alpine, un non à l'impôt sur l'énergie et surtout une résolution du groupe radical du district de Martigny concernant l'importation illégale de fruits et légumes étrangers (voir plus loin).

Le Parlement a enregistré avec satisfaction la présence de 162 inscriptions pour l'Ecole technique supérieure qui s'ouvrira cet automne à Sion et la sélection de 83 candidats, à parité, entre langues allemande et française.

Relevons que M. Bernard Comby, chef du DIP, se déclara satisfait de la présence de 60 futurs étudiants en section électro-technique-mécanique et 23 en chimie et agro-alimentaire.

C'est finalement par un vote en cascade que tous les décrets de cette session furent votés en 2^e lecture.

Question écrite concernant les conséquences sur notre législation de deux récents arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme, par M. le député Régis Premand

Nous prions le Conseil d'Etat de nous informer, suite aux deux récents arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme (affaire Bélicos du 29 avril 1988 et affaire Durmaz du 20 juin 1988) sur les éventuelles modifications à apporter à notre législation, notamment en matière des tribunaux de police et de réglementation sur les établissements de détention.

Les députés se retrouveront en septembre pour une autre session prorogée. (ry)

Interpellation urgente de M. le député Gabriel Grand concernant le sulfatage des vignes par hélicoptère

La technique actuelle utilise les moyens héliportés pour traiter les surfaces viticoles. Cette pratique, aujourd'hui généralisée, permet une économie de temps et est considérée comme rationnelle et efficace.

Si la technique n'est pas mise en cause dans les zones non-habitées, elle est discutée et discutable lorsque cette méthode est utilisée à proximité des agglomérations. En effet, le régime des vents, très particulier dans la vallée du Rhône et les vallées latérales, n'autorise pas un sulfatage régulier et sans risques de dispersion à toutes heures et par toutes conditions météorologiques.

Il est à craindre très sérieusement que dans le voisinage immédiat des zones d'habitation, le sulfatage des vignes par hélicoptères provoque des nuisances, non seulement sonores, mais surtout pour les personnes par absorption de produits toxiques.

J'interpelle donc le Gouvernement sur cet obeit et le prie de faire rapport sur les mesures existantes pour le sulfatage des vignes par hélicoptères et les mesures qu'il entend prendre, le cas échéant, pour limiter ces méthodes de sulfatage dans un périmètre défini en considérant la protection indispensable des hommes et des biens.

Je souligne l'urgence des décisions à prendre afin d'éviter tout accident grave pouvant porter atteinte à la santé de la population.



La crise des fraises?



LES COMMERCANTS DE FULLY



FAVORISEZ LES COMMERCANTS DE VOTRE RÉGION

JB FELLAY
BOULANGERIE - PATISERIE
1926 FULLY (026) 5 31 16



ÉLECTRO-INDUSTRIEL S.A.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES - Maîtrise fédérale

Installations et chauffages électriques
Téléphones - Appareils électro-ménagers

1926 FULLY-Châtaignier

Tél. (026) 5 31 88

Cotture
chaussures
GRAND CHOIX
FULLY
Libre service
☎ (026) 5 32 39
Prix avantageux

FC FULLY Programme de préparation

Le FC Fully vient de faire paraître son programme de préparation en vue du championnat de 1^{re} ligue 1988-89:

JUILLET

Samedi 16: Leytron - Fully à 19 h. 30; **lundi 18:** reprise des entraînements; **vendredi 22 et samedi 23:** tournoi de Rarogne; **samedi 30:** Fully - Savièse à 17 heures.

AOÛT

Mardi 2: Monthey - Fully à 19 h. 30; **samedi 6:** Fully - Colombier à 16 heures; **dimanche 7:** Fully - Collet-Bossy à 10 heures; **mercredi 10:** Brigue - Fully, coupe valaisanne; **dimanche 14:** 1^{er} tour de la Coupe de Suisse face à Vevey.

Quant à la reprise du championnat, elle a été fixée au dimanche 28 août. On ne connaît pas encore l'adversaire du FC Fully. Ce que l'on sait en revanche, c'est que la formation entraînée par Claude Troillet disputera son championnat dans le groupe 1 de 1^{re} ligue aux côtés de Beau regard, Aigle, Fribourg, Central Fribourg, Châtel-Saint-Denis, Echallens, Folgore Lausanne, Grand-Lancy, Monthey, Rarogne, Stade Lausanne, Vevey et Stade Nyonnais.

AVEC RÉGIS MORET

Le contingent du FC Fully n'a pas subi d'importantes modifications. Au chapitre des arrivées, mentionnons celles de Régis Moret et de l'ancien Leytronnain Michel Arlettaz. Quant à Michel Planchamp, Patrick Cotture et Claude Troillet, ils ont été acquis définitivement par le FC Fully.

MICHEL COTTURE
Radio - TV - HiFi - Service de réparation
Vente - Occasions
1926 FULLY
026/5 44 27



marcel rausis
GYPSERIE - PEINTURE
PAPIERS PEINTS
ECHAFAUDAGES
1926 FULLY
☎ 026 / 537 69
BUREAU: 026 / 539 63



**Boucherie
R. Roduit**

Vers-l'Eglise - 1926 FULLY

Tél. (026) 5 42 29



EXCURSIONS CARRON

FULLY - Tél. (026) 5 44 69 - 5 32 65 - Bus de 15 à 50 places

Cercle Démocratique

Café-Restaurant à FULLY

Suzanne et Raymond Gay-Michaud vous proposent

- leur menu du jour varié
- 3 salles pour noces - banquets - séminaires (possibilité jusqu'à 200 personnes)
- Toutes expositions sont les bienvenues

L'établissement est ouvert tous les jours!

☎ (026) 5 34 33 - 5 32 58

Pour une publicité
efficace
dans
les journaux:

ofa

Avenue de la Gare 40
1920 MARTIGNY
Tél. (026) 2 56 27

vèGé

Laiterie de Fully
FAMILA DISCOUNT

- Grand choix de fromages
- Produits Frisco + Findus
- Tambours de lessive
- alimentation générale

* Livraison à domicile dès Fr. 50. —
Se recommander: Josette et Jean-Claude TORNAY
FULLY ☎ (026) 5 32 60

**Coop
Café Central
et ses magasins**

Stamm des Tregailles

A. GAY-ITIN, gérant
Tél. (026) 5 36 12
1926 FULLY (VS)



Ford

**GARAGE
DE VERDAN**
YVON ROUILLER

- Echanges et Leasing
- Vente de voitures neuves et occasions
- Toutes réparations

CHÂTAIGNIER
1926 FULLY
Tél. (026) 5 46 12

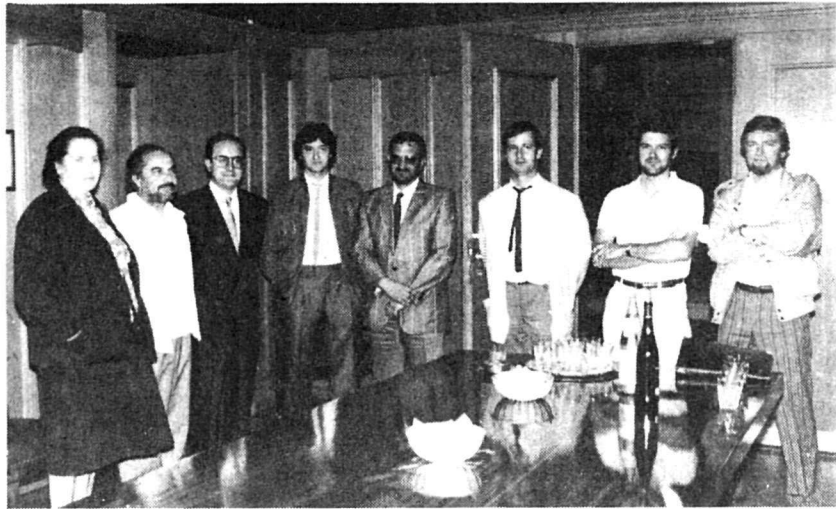


SUZUKI



MARTIGNY

EN MARGE DU SÉJOUR DES PETITS LEUCÉMIQUES Le vice-président de Pescara en visite



MARTIGNY. — En marge du séjour des enfants leucémiques, la Jeune Chambre économique de Martigny a eu le plaisir, jeudi dernier, de recevoir le vice-président de la commune de Pescara. M. Giuseppe Boriello était accompagné de M. Argenti Renzo, président de la section des Abruzzes de l'Association italienne contre les leucémies (AIL), ainsi que de M. Elio Lopez et Mme Lina Monaco, du comité de l'AIL. La délégation italienne a été accueillie à l'Hôtel de Ville par M. René Pierroz, secrétaire communal, entouré de trois représentants de l'OLM octodurienne, MM. Moulin, Franzetti et Bestazzoni. Tout ce petit monde s'est ensuite rendu à la colonie de Sapinhaut pour un repas en commun et une soirée de détente animée par Jacky Lagger.

Fondation Pierre Gianadda

- 2^e partie de l'exposition «Les Trésors du Musée de Sao Paulo»
- 60 000 visiteurs pour la première partie
- 1600 visiteurs pour la 1^{re} journée de la deuxième exposition
- la presse internationale à Martigny

Samedi, plus de soixante journalistes venant d'Europe, d'outre-Atlantique et même du Japon étaient à Martigny pour l'ouverture de la deuxième partie de l'exposition de Manet à Picasso présentant une cinquantaine d'œuvres du Musée de Sao Paulo.

On le sait, la première partie, de Raphaël à Corot, avait attiré quelque 60 000 personnes. La première journée de ce deuxième volet a vu accourir quelque 1600 personnes.

Mais l'événement dans l'événement est peut-être la présence à Martigny de la presse internationale qui tente de cerner ce prodigieux phénomène culturel qu'est la Fondation Pierre Gianadda et ses expositions.

Il faut dire que mettre côte à côte des Renoir, Van Gogh, Monet, Manet, Picasso est un événement.

Pour les Suisses, on notera aussi la présence d'une toile de Hodler représentant le bûcheron qui orna nos anciens billets de 100 francs.

UN PLUS POUR LES JARDINS

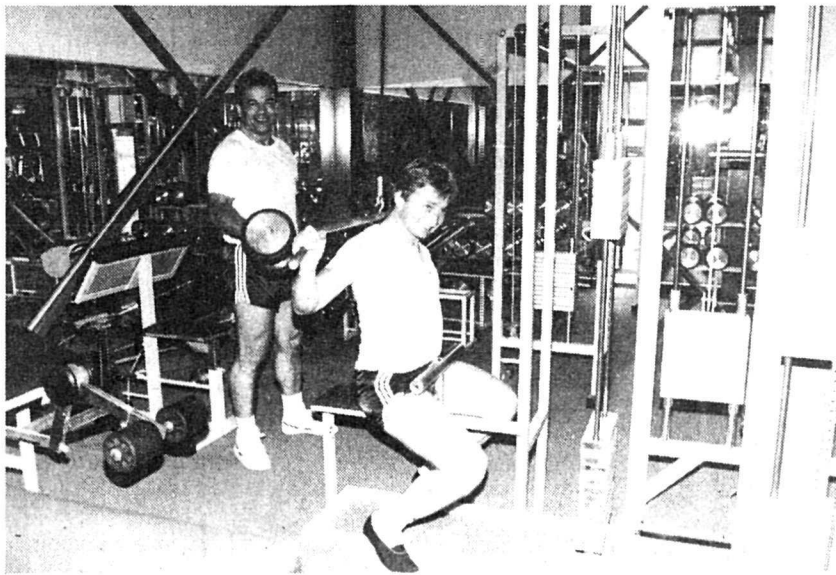
Grâce à la Municipalité, la Fondation a pu acquérir 6000 m² supplémentaires de jardin ce qui permettra de recevoir dans des conditions idéales l'exposition 1989 consacrée au sculpteur Henry Moore.

Vraiment la Fondation fait vivre de grands moments à Martigny.



Van Gogh: «L'Arlésienne»

HC Martigny au Super Gym Vitamine

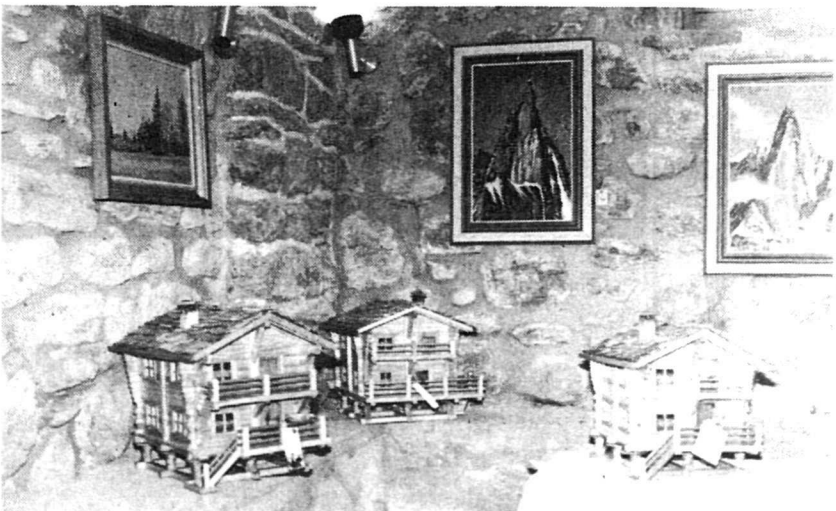


Depuis le 16 mai déjà, les hockeyeurs du président René Grand sont à la peine. Pas sur la glace bien sûr, mais aux ordres de Philippe Monnet, c'est au Super Gym Vitamine et sur les différents parcours de condition physique de la région qu'ils suent sang et eau pour retrouver la patinoire du Forum avec un fond d'endurance et de musculature valable. Mais l'effort n'empêche pas la bonne humeur, il n'y a qu'à voir avec quelle joie Roland Locher et Robert Meuwly soulèvent la fonte pour s'en persuader.

Exposition à Liddes

(ry). — Les chalets en bois de Marcel Jacquemettaz, les tableaux de Paul Willen, les sculptures de Fernand Lathion, les peintures sur bois de Renée Farnier et des œuvres de Mathias Schwarz garnissent les cimaises de l'étable de la cure de Liddes pendant l'été, sans oublier les céramiques de Vevey qui ont fait débiter, il y a plusieurs années, les expositions d'été de Liddes. L'exposition est ouverte jusqu'au 7 août tous les jours de 15 à 19 heures.

Un vernissage agrémenté par le son du cor des Alpes.



Les chalets de Marcel Jacquemettaz

POINT DE MIRE

Gorbatchev: farce ou réalité

Suite de la 1^{re} page

en Occident et, par comparaison, c'est le KGB qui est le plus réaliste quant à la situation réelle de l'URSS et de son économie.

Dans cette perspective, Gorbatchev aurait une vision exacte de l'état de santé respectif des économies socialistes et occidentales. Il ne se ferait pas d'illusion sur l'avenir du système soviétique s'il continue dans sa voie actuelle. L'URSS va vers la catastrophe économique.

Aussi, les réformes auraient-elles pour but d'une part de redynamiser le système, d'autre part de découpler le parti de la machine étatique. En donnant de l'autonomie à la machine étatique, en séparant le pouvoir du parti de celui de l'Etat, le parti ne perd pas pour autant le pouvoir. Par contre, il peut condamner les échecs, faire renvoyer les responsables des insuccès économiques, exercer sur eux un contrôle de l'extérieur. Loin de renoncer au pouvoir, le parti l'exercera en dernier recours. Gorbatchev veut, dit-on, transformer le système actuel en un système présidentiel. Il cumulerait les fonctions de président de la république et de secrétaire général du parti. Gageons que ce président-là, contrairement à Reagan, ne se soumettra pas au verdict des urnes. Cela fait toute la différence. Il est, au sens occidental et politique du terme, irresponsable tout en ayant le pouvoir final. Il lui reviendra en conséquence de désigner les ministres et d'en faire les boucs émissaires en cas de revers. Le parti gardera les rênes de l'attelage, sans pour autant être associé aux échecs. En cas d'accident de parcours la faute reviendra aux chevaux et non au cocher. Par contre, en cas de succès, il lui sera facile de s'en attribuer le mérite.

Gorbatchev simplement adapte à la réalité la dictature communiste. Il évite que le peuple ne la rejette en lui attribuant, ce qui est justifié, la responsabilité de la situation actuelle et de son évolution négative. Loin d'abandonner la dictature, il la défend plus subtilement que ses prédécesseurs. La bonne question est de savoir si Gorbatchev est en mesure de contrôler le processus qu'il a mis en marche. Dans un premier temps, il faut le souhaiter. Des fenêtres de liberté s'ouvrent pour l'URSS, ses citoyens et ses nationalités. Ultérieurement, il faut espérer

que l'attelage échappe aux mains de Gorbatchev et qu'il ne puisse plus bloquer une ouverture qui pourrait conduire à un véritable pluralisme.

Pascal Couchepin

PLACE CENTRALE Soirées d'été

MARTIGNY. — Le coup d'envoi des soirées d'été de Martigny a été donné vendredi avec le Variety Podium de Bernex. Cette semaine, deux spectacles sont prévus sur le kiosque à musique de la place Centrale: le groupe corse «Fior di Macchia» ce mardi 5 juillet à 20 h. 30, et l'ensemble Les Bletzettes, de Champlan, le jeudi 7 juillet, également à 20 h. 30, sur le kiosque à musique.



Je vais rejoindre
ceux que j'ai aimés et j'attends
ceux que j'aime.

Nous avons le profond chagrin de faire part du décès de

Madame Yvette MORET

née MORET
conseillère communale

survenu dans sa 56^e année après une longue maladie supportée avec courage.



Son époux:
Robert MORET, à Bourg-Saint-Pierre;

Ses enfants:
Yolande MORET et son ami, à Bourg-Saint-Pierre et Sion;
Claudine FROSSARD-MORET et ses enfants, à Bourg-Saint-Pierre;
Renée et François LATTION-MORET et leurs enfants, à Liddes;
Irène et Daniel DARBELLAY-MORET et leurs enfants, à Liddes;
Roger MORET, à Bourg-Saint-Pierre;

Sa maman:
Gabrielle MORET-DORSAZ, à Bourg-Saint-Pierre;

Ses sœurs:
Olga et Michel ROTH-MORET, leurs enfants et petits-enfants, à Saxon et Genève;

Josiane et Félix BOVARD-MORET, leurs enfants, à Châteauneuf-Conthey;

Ses belles-sœurs et beau-frère:
Mady MORET-CATTIN, ses enfants et petits-enfants, à Lausanne;
André et Liliane MORET-CAMPO, leurs enfants et petits-enfants, à Lausanne et Bâle;

Ses filleuls;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies.

La messe de sépulture sera célébrée à l'église de Bourg-Saint-Pierre le mardi 5 juillet 1988 à 15 heures.

En lieu et place de fleurs et couronnes, vous pouvez penser à la Ligue valaisanne contre le cancer, CCP 19-340-2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.